



ICS2

Système de contrôle des importations 2 Déclaration sommaire d'entrée (DSE) par envois multiples

Dans le cadre du programme de gestion des risques relatifs à la sécurité et à la sûreté avant l'arrivée sur le territoire de l'Union européenne, tous les opérateurs économiques doivent déclarer des données de sécurité et de sûreté relatives aux marchandises transportées dans le Système de contrôle des importations 2 (ICS2) par le biais d'une déclaration sommaire d'entrée (DSE) complète. La déclaration DSE peut être soumise grâce à l'envoi d'une ou plusieurs DSE.

Qu'est-ce qu'une déclaration par envois multiples?

C'est une déclaration DSE composée de deux DSE partielles ou plus soumises dans ICS2 par deux acteurs ou plus de la chaîne d'approvisionnement. Les déclarations de données partielles peuvent être soumises dans n'importe quel ordre. Cela signifie que n'importe quel acteur de la chaîne d'approvisionnement peut être le premier à envoyer une déclaration DSE. Lorsque tous les acteurs concernés ont déposé leurs déclarations DSE partielles et qu'elles ont été liées, elles constituent une **déclaration DSE complète** dans le système ICS2.

Une déclaration par envois multiples peut être envisagée lorsqu'un transporteur ne possède pas toutes les données nécessaires pour envoyer une seule DSE complète. Dans ce cas, le transporteur doit prendre des dispositions contractuelles avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour que chacun d'eux envoie sa **déclaration DSE partielle**. Le type de DSE déposée par chaque partie dépend des données dont elle dispose: informations sur l'envoi principal ou interne et/ou informations d'expédition des marchandises (acheteur et vendeur compris).



Rôles et responsabilités dans la déclaration par envois multiples

Si un transporteur et les déclarants internes (commissionnaire de transport ou importateur européen) souhaitent procéder à une déclaration DSE par envois partiels (au lieu de procéder à une déclaration unique par le transporteur), ils **doivent préalablement se mettre d'accord pour le faire et échanger les informations nécessaires** (comme le numéro d'Enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (EORI) du transporteur et du déclarant interne, et le numéro du contrat de transport). Ces informations seront utilisées pour lier les déclarations DSE partielles dans le système ICS2.

Une déclaration DSE complète doit contenir les **informations suivantes sur un envoi**: informations sur l'envoi de niveau principal, informations sur l'envoi de niveau interne et informations sur l'expédition des marchandises.

Lorsque les partenaires se sont mis d'accord pour procéder à une déclaration par envois multiples, si un transporteur a déposé des informations d'envoi de niveau principal depuis un contrat de transport de niveau principal et indiqué le numéro EORI du déclarant correspondant de niveau interne, il incombe alors à ce dernier de déclarer les informations de niveau interne. Il revient alors au commissionnaire de transport (en tant que déclarant interne) de déposer sa déclaration DSE partielle avec les données internes dont il dispose, dans les délais prévus par la loi.

- Le transporteur soumet les informations de niveau principal/parent issues d'un document de transport de niveau principal (un document de suivi, une lettre de transport aérien principale ou un connaissement principal - "master bill of lading") remis par un transporteur à son contractant direct.
- Le déclarant de niveau interne soumet les informations de niveau interne issues du document de transport de niveau interne le plus bas (connaissement interne) émis par un commissionnaire de transport, un transporteur maritime non exploitant de navires ou un agent. De plus, le déclarant de niveau interne (importateur européen) peut déclarer les informations du niveau le plus bas sur l'acheteur/vendeur conformément à l'envoi interne dans le système ICS2.

Tous les acteurs déclarant leur partie des données sont responsables de l'exhaustivité et de l'exactitude des données qu'ils transmettent.

Comment vous préparer à procéder à une déclaration DSE par envois multiples?

- Commencez à communiquer et à collaborer avec vos partenaires le plus tôt possible;
- Prévoyez suffisamment de temps pour identifier les types de données dont vos partenaires et vous avez besoin pour envoyer des déclarations DSE partielles;
- Convenez de la manière d'échanger les informations nécessaires avec les parties prenantes concernées dans le cadre de vos activités quotidiennes.

Quelles sont les données utilisées pour lier les déclarations DSE?

Pour procéder à des déclarations DSE par envois multiples, il est nécessaire que des informations soient échangées entre les parties qui ont convenu de transmettre leurs données respectives par le biais de déclarations DSE partielles. Une clé de liaison unique est utilisée pour relier ces déclarations de façon à constituer une DSE complète, et pour vérifier que toutes les données ont été transmises. Cette clé est constituée des éléments de données suivants:

- Numéro EORI du transporteur
- Numéro de référence (de niveau principal) du document de transport (d'un document de suivi ou d'un connaissement principal - "master bill of lading")
- Numéro EORI du déclarant supplémentaire / numéro EORI du déclarant (tel que numéro EORI du commissionnaire de transport ou d'un autre déclarant interne)

Toutes les déclarations DSE partielles contiendront le numéro EORI du transporteur et le numéro de référence (de niveau principal) du document de transport. De plus, la déclaration DSE contenant les informations de niveau principal contiendront aussi l'identifiant (EORI) du déclarant supplémentaire devant transmettre les informations internes.

Que se passe-t-il si vous ne transmettez pas la déclaration dans les délais ou s'il manque des informations dans la DSE?

- Les marchandises pourraient être bloquées aux frontières de l'UE et les autorités douanières ne procéderont pas à leur passage en douane. Les déclarations non conformes pourront être rejetées ou faire l'objet d'une intervention.
- En cas de non-conformité, des sanctions pourront être infligées au transporteur ou au déclarant interne concerné, selon lequel a manqué à ses obligations.

Exemple de scénario de déclaration par envois multiples

Des marchandises vont être transportées dans des conteneurs par bateau de Shanghai, en Chine, jusqu'à Rotterdam, aux Pays-Bas. Au maximum 24 heures avant le chargement des marchandises sur le navire, le **transporteur** soumet une déclaration DSE partielle contenant les données d'un connaissement principal (master bill of lading) et indique le numéro EORI du commissionnaire de transport concerné. Le **commissionnaire de transport** (déclarant de niveau interne) envoie la déclaration DSE partielle contenant les informations du connaissement interne le plus bas, notamment les informations sur l'acheteur/vendeur pour chaque envoi interne. Les données des deux déclarations sont ensuite liées dans le système ICS2 et la déclaration DSE complète est prête à être examinée par l'administration douanière des Pays-Bas afin d'évaluer les risques associés.



RESTEZ INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ D'ICS2
Pour plus d'informations, consultez le site Web: ec.europa.eu/ICS2



Office des publications
de l'Union européenne